



Motion

« Que faire pour que la mobilité douce se développe vraiment ? »

Le développement de la mobilité douce (MD) fait partie des intentions affichées dans le Plan directeur cantonal, les projets d'agglomération, le Plan de mesures OPair et dans de nombreux documents traitant de l'aménagement du territoire.

Pourtant, la MD et particulièrement l'usage du vélo - transport peine à se développer dans le Canton. La simple comparaison entre les espaces de stationnement des vélos de nos gares et ceux de cantons voisins (Genève ou Berne) suffit pour s'en convaincre. Les habitudes de transport et la topographie jouent certes un rôle mais également le manque d'infrastructures. Les besoins principaux se trouvent à l'intérieur des localités, où les distances sont réduites et où les avantages de la MD sont les plus évidents. De meilleurs passages pour les cyclistes et piétons dans les centres (centres : au sens du Plan directeur) contribuent par ailleurs à donner une meilleure cohérence au réseau cantonal.

Pour l'usager individuel d'une part: transport porte-à-porte ; prévisibilité du temps de parcours, peu affecté par les bouchons routiers, donc ponctualité ; possibilité de s'arrêter à tout instant pour discuter avec une connaissance, répondre à une demande de renseignement ou acheter une bricole ; plaisir du mouvement ; prévention de l'embonpoint ; coût réduit, etc. Pour la collectivité d'autre part : économies d'énergie, absence d'émissions nocives et de bruit, emprise au sol réduite, bénéfique au niveau de la santé publique, notamment dans la prévention des maladies cardio-vasculaires.

C'est bien dans les localités que le potentiel de substitution du transport individuel motorisé (TIM) par la MD est le plus grand. Avec l'avantage supplémentaire de laisser plus de place aux transports utilitaires et aux TIM qui n'ont pas d'autre alternative.

Enfin, les piétons et cyclistes sont, bien plus que les usagers des TIM, orientés vers les commerces, l'offre culturelle et offre de services de proximité, indispensables au maintien de l'attractivité des villes et villages.

Les infrastructures nécessaires pour rendre la MD réellement attractive et en réduire les risques sont relativement bon marché par rapport aux infrastructures destinées aux TIM. En fait, il convient plutôt de parler de surcoût puisque, dans la plupart des cas, la MD utilise les mêmes infrastructures qu'il s'agit d'adapter. Malgré ces surcoûts relativement modestes par rapport au coûts de l'infrastructure « de base », la plupart des communes, par manque de moyens financiers, peinent à favoriser concrètement la MD. A cela s'ajoute le fait que le vélo, en particulier, est vu par bien des édiles comme un moyen de transport mineur, indigne de considération sociale et ne justifiant par conséquent pas de dépenses supplémentaires. Actuellement, il n'existe pas de base légale permettant au Canton de soutenir financièrement les efforts des communes en faveur de la MD. De plus, le fait que les routes cantonales deviennent communales à l'intérieur des localités prive le Canton de la possibilité d'y réaliser des aménagements pour la MD. Rappelons que dans le cas des projets d'agglomération, les mesures en faveur de la MD sont un préalable indispensable à l'obtention de subventions fédérales.

Devant cette situation, nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir présenter une politique crédible, un projet de base légale ainsi que des moyens financiers associés, pour réellement développer la MD, essentiellement, à l'intérieur des localités, notamment par une aide financière aux communes.

Le 12 janvier 2010

Alexis Bally



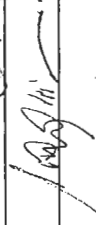






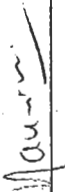


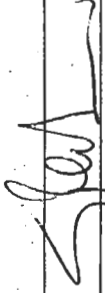

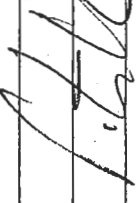
Tinetta Maystre

Souhaite développer
renvoi au CE

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Césia	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Bailif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Fiora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluë François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Glardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoissier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haidy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine 
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane 	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy 	Mossi Michele	Savary Marianne 
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe 
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie 
Junglaus Delarze Suzanne 	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip 
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves 	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale 	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel 	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric 
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil 	Wehrli Laurent
Melly Serge 	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre